

de loi relatifs: 1. à la distribution de secours aux sans-travail; 2. à la création de pensions à la vieillesse.

Nous avons cru devoir adresser la même question au chef de l'opposition.

Sincèrement,

J. S. Woodsworth.
A. A. Heaps.

L'honorable député de Winnipeg-Centre-Nord dit ensuite...

M. CASGRAIN: Et la lettre?

L'hon. M. DUPRE: Il dit:

Nous avons envoyé une lettre semblable au très honorable chef de l'opposition et au chef du parti progressiste. M. Mackenzie King a bien voulu nous convoquer pour nous permettre de lui exposer en détail notre manière de voir et il a eu la bonté de nous faire tenir aujourd'hui même une lettre à ce sujet, dont je demande à confier le texte au hansom.

Vient ensuite la lettre du chef actuel de l'opposition (M. Mackenzie King). Comme j'ai peu de temps à ma disposition, je n'en lirai qu'une partie.

Un MEMBRE: Lisez-la toute.

L'hon. M. DUPRE: Elle se trouve dans le hansom où tous les députés peuvent la lire. Voici les second et troisième paragraphes:

Je vous prie d'observer que la déclaration de M. Lapointe est en parfait accord avec ce que je vous ai exprimé lors de la conversation que j'ai eue avec vous et M. Heaps à la suite de la lettre que vous m'aviez écrite sur ce sujet.

En ce qui concerne les modifications à la loi de l'immigration, à la loi de naturalisation et au Code criminel dont il a été question dans notre entrevue, j'aime à dire qu'ayant depuis discuté avec les ministres que cela intéresse les modifications projetées, je suis en mesure de vous donner l'assurance que le Gouvernement déposera des projets à cette fin au cours de la session commencée.

Sincèrement,

W. L. Mackenzie King.

M. CASGRAIN: Il n'y a rien de mal dans cela.

L'hon. M. DUPRE: Quelques semaines après l'envoi de cette lettre, celui qui était alors ministre de la Justice présenta un projet de loi pour révoquer l'article 98 parce que lui et son chef voulaient payer le prix de l'appui des deux députés travaillistes.

M. FAFARD: C'est simplement là l'opinion du ministre.

M. BELL (Hamilton): Ils auraient perdu le pouvoir s'ils n'avaient pas fait cela.

L'hon. M. DUPRE: C'est en invoquant la justice britannique et la procédure britannique qu'ils ont demandé la révocation de l'article 98. Je veux maintenant demander au parti libéral s'il a recours, en 1932, aux tactiques de 1926.

[L'hon. M. Dupré.]

Un MEMBRE: Nous sommes en 1933.

L'hon. M. LAPOINTE: Vous êtes un an en retard.

L'hon. M. DUPRE: Paient-ils le prix une seconde fois? Telle est la question que je pose.

Prenant part à ce débat ces jours derniers, l'ancien ministre de la Justice (M. Lapointe), après avoir parlé de la justice et de la procédure britannique, a dit:

En outre, je dois avouer que, personnellement, je n'approuve pas cette loi. Je ne crois pas que ce soit une bonne manière de corriger des erreurs.

Je signale les paroles suivantes:

Après tout, permettre l'exercice de la liberté est le meilleur moyen de traiter avec les gens dans une démocratie, et je crois que toujours, lorsque l'on donne à la vérité et à l'erreur une latitude raisonnable, la vérité finit par l'emporter. C'est l'une des principales raisons pour lesquelles je suis opposé à cette loi.

Un MEMBRE: Qui a signé cela?

L'hon. M. DUPRE: Voilà la doctrine libérale: laissons le champ libre à la vérité et à l'erreur, au bien et au mal; la vérité et le bien finiront pas l'emporter; s'ils ne le font pas, tant pis pour la vérité et le bien. Je signale ces paroles de l'ancien ministre de la Justice au peuple canadien et surtout à celui de ma province. Je crois qu'elles confirment l'opinion de l'honorable député de Labelle (M. Bourassa), qui disait que l'essence du libéralisme est de n'avoir aucun principe. Il ne faut pas s'étonner que quelques-uns d'entre nous pensent que l'ancien ministre de la Justice, consciemment ou non, évolue vers l'extrême-gauche. C'est parce que nous ne voulons pas donner le champ libre à l'erreur, c'est parce que nous ne voulons pas lui laisser l'occasion de se propager, c'est parce que nous n'appartenons pas à la même école que l'ancien ministre de la Justice que nous demandons le maintien de l'article 98. Allons-nous permettre dans notre pays l'emploi de la force, de la violence, de l'intimidation et de la terreur? Allons-nous laisser fleurir le communisme? Allons-nous permettre la guerre civile? Je réponds qu'il ne le faut pas. C'est pourquoi j'appuierai l'amendement du ministre de la Justice (M. Guthrie) qui demande le renvoi du projet de loi à six mois.

M. SAMUEL FACTOR (Toronto-Centre-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté les remarques du solliciteur général (M. Dupré) et je constate que son approbation du maintien de l'article 98 repose sur trois raisons. La première raison, c'est qu'il n'aime pas l'ancien ministre de la Justice (M. Lapointe); le deuxième, c'est qu'il n'aime pas l'honorable représentant de Winnipeg-Centre-Nord (M.